CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique

REUNION DU

MARDI 28 NOVEMBRE 2000

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de Mme Evelyne Huytebroeck (F) à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, et Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "la place pour une activité économique industrielle en Région de Bruxelles-Capitale et plus particulièrement le drame social et économique qui se déroule dans le cadre de la mort annoncée de l'entreprise 'United Energy' à Anderlecht".

(Orateurs: Mme Evelyne Huytebroeck, M. Michel Lemaire et M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

QUESTIONS ORALES

de M. Sven Gatz (N) à M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "la publicité faite autour de 'La semaine de l'énergie'".

(Orateurs: M. Sven Gatz et M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

de M. Sven Gatz (N) à M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "les conditions de recrutement à remplir pour les statuts définis au sein du Fonds budgétaire interdépartemental de l'Emploi".

(Orateurs: M. Sven Gatz et M. Eric Tomas, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement).

Présidence de M. Serge de Patoul, premier vice-président.

- La réunion est ouverte à 15h20'.

INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT

concernant "la place pour une activité économique industrielle en Région de Bruxelles-Capitale et plus particulièrement le drame social et économique qui se déroule dans le cadre de la mort annoncée de l'entreprise 'United Energy' à Anderlecht".

Mme Evelyne Huytebroeck .- Encore une fois, nous sommes devant un cas de fermeture d'usine qui dépasse de loin le cadre de notre Région et même celui de la Belgique puisqu'il s'agit là d'une délocalisation décidée par un groupe étranger, pour des raisons de coût de main-d'oeuvre qui leur reviendrait bien moins cher dans les pays de l'Est européen ou du Sud- Est asiatique. On ne peut donc s'empêcher de ressentir comme un sentiment d'impuissance. Au niveau des Régions, des mécanismes pourraient pourtant être mis en place pour rendre la vie dure aux groupes internationaux qui, sans aucun scrupule, provoquent de véritables drames humains.

"United Energy" est une entreprise rentable, occupant de nombreux ouvriers en majorité bruxellois, de quatorze nationalités différentes, comptant plus la plupart vingt ans d'ancienneté, disposant d'une qualification acquise par une longue expérience professionnelle. Cette entreprise a été reprise en 1998 par un groupe italien spécialisé dans la sous-traitance automobile (FIAMM), qui a récemment déclaré qu'il comptait délocaliser cette activité vers la Tchéquie. FIAMM n'a eu aucun scrupule à confisquer le carnet de commandes de l'implantation belge et à l'amputer, donc, de son service commercial, indispensable à sa survie. Cette entreprise n'était pas déficitaire et avait adapté à la fois ses machines, avait procédé aux dernières adaptations technologiques et, pour répondre aux normes environnementales, s'était dotée d'une nouvelle station d'épuration et d'entrepôts neufs.

L'entreprise fermera en décembre et un plan social est adopté. Nous devons nous poser des questions quant aux actions que peut mener la Région confrontée à ce genre de situation qui est pour notre Région un problème économique mais aussi écologique et, pour les travailleurs, un drame social. Nous savons aussi qu'assez rapidement vous avez pris contact avec les responsables syndicaux pour voir dans quelle mesure la Région pouvait intervenir.

Sur les 160 travailleurs licenciés, peu d'entre eux retrouveront un emploi si l'usine ferme. Avez-vous, dès septembre, pris contact avec le groupe italien FIAMM afin qu'il revienne sur sa décision? Quels furent les arguments utilisés par le groupe italien pour justifier son refus?

Avez-vous pu servir d'intermédiaire avec d'éventuels repreneurs qu'ils soient ou non bruxellois et, dès lors, avez-vous pris contact avec les Régions voisines? Certains pourraient être intéressés par cette activité. Avez-vous eu, par exemple, des contacts avec Volkswagen?

L'entreprise a également bénéficié d'aides publiques sous la forme de location de terrains via la SDRB. Quelles initiatives avez-vous prises pour que l'entreprise respecte ses engagements? Des contacts ont-ils été établis avec l'ORBEM et Bruxelles- Formation pour envisager une éventuelle reconversion des travailleurs licenciés?

Nous avons appris que le gouvernement bruxellois avait rencontré le gouvernement wallon à propos des coopérations possibles entre Régions en matière d'emploi et d'économie. Ne serait-il pas intéressant de voir comment les Régions peuvent avoir des positions communes au niveau européen qui permettent de combattre ce type de délocalisations?

Nous sommes face à un problème de pollution de l'environnement qu'il ne faut pas sous-estimer. Il y a d'abord le problème de la pollution du sol et du sous-sol sur un site occupé depuis plus de vingt ans par une entreprise qui a fait de la manipulation de métaux lourds, de plomb, d'acide. La SDRB souligne ainsi qu'en fin de contrat, il est impératif d'avoir toutes les garanties quant à la qualité du sol des parcelles de terrain qui lui reviennent. La pollution risque d'être importante. L'entreprise qui cesse ses activités est tenue d'évacuer la pollution considérée comme déchet se trouvant sur le terrain. On a encore en tête l'exemple du terrain des Cokeries du Marly qui n'est toujours pas assaini et pour lequel il faudra probablement un milliard de francs. Cockerill n'a jamais voulu faire cet assainissement et, aujourd'hui, il y a fort à craindre que ce soit la Région qui doive délier les cordons de sa bourse pour réhabiliter le site en terrain industriel.

Il s'agit donc d'agir rapidement, de commander une étude sur le degré de pollution du sol et d'exiger du propriétaire qu'il effectue cet assainissement très rapidement.

Ce type de délocalisation posera un problème supplémentaire de pollution atmosphérique puisque nous devrons importer des batteries et celles-ci seront probablement acheminées par la route.

Ce cas impose une nouvelle fois à Bruxelles la perte d'une entreprise industrielle dans laquelle la Région avait en quelque sorte investi en lui octroyant la jouissance d'un terrain via la SDRB.

L'industrie est une composante essentielle du tissu économique bruxellois. La sacrifier au profit du secteur des services ou de l'artisanat est une aberration d'autant plus que les statis-

tiques montrent que jamais dans les dix dernières années, elle n'a autant contribué à l'économie de la Région.

Fabrimetal-Bruxelles estime qu'au cours des trois prochaines années, 1500 emplois seront créés par an dans l'industrie bruxelloise. 19% des entreprises de l'industrie "traditionnelle" actives à Bruxelles en 1999 n'existaient pas il y a cinq ans.

Bruxelles a besoin d'une politique économique équilibrée entre l'industrie "traditionnelle" et les TIC, entre l'industrie et les services. Grâce à une industrie forte, des activités de services se développent. La déclaration gouvernementale contenait d'excellentes résolutions, mais la plupart sont restées lettre morte. Or, les conditions ont rarement été aussi favorables au développement de Bruxelles, basé sur une industrie forte et adaptée à son environnement urbain.

La Région a-t-elle fourni des efforts pour maintenir les entreprises sur le territoire, pour attirer les investisseurs, pour soutenir les "start-up", pour développer le placement et la formation des moins qualifiés pour se reconvertir dans les secteurs porteurs ? Peut-être aurons-nous des réponses concrètes aujourd'hui lors de l'examen du budget.

Il ne convient pas d'accueillir sur les terrains publics à vocation industrielle ou scientifique des entreprises qui peuvent s'établir aisément dans d'autres zones du tissu urbain et singulièrement dans le parc de bureaux privés. Quelles sont les mesures prises pour reconstituer le parc de terrains à vocation industrielle disponibles ? Quand assainira-t-on le terrain des Cokeries du Marly qui offrirait de nombreuses possibilités pour des entreprises industrielles ?

M. Michel Lemaire .- Dans une question écrite, M. Grimberghs demandait quelles étaient les initiatives concrètes qui ont été entreprises afin d'aider les travailleurs à retrouver un emploi dans leur secteur d'activité. Une concertation a-t-elle eu lieu avec les syndicats? Des démarches ont-elles été entreprises auprès de la société pour le maintien d'une activité économique sur le site? Cette entreprise a-t-elle bénéficié d'aides régionales susceptibles d'être récupérées?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- La fermeture de l'usine de batteries automobiles "United Energy" est particulièrement navrante.

Au-delà du problème personnel et familial pour deux cents travailleurs, cette fermeture est préoccupante quant à la place de l'industrie classique dans les économies avancées de l'Europe occidentale.

La firme paraît avoir été la victime à la fois d'une surcapacité mondiale de production de batteries, d'une taille insuffisante et, enfin, de l'importance et de la valeur de son réseau de ventes.

Cette situation est frustrante pour Bruxelles parce qu'elle survient malgré une aide soutenue des pouvoirs publics depuis mars 1989 qui, avec la SDRB, ont aidé l'entreprise à surmonter ses problèmes d'espace et de bâtiments.

Des efforts ont été faits pour établir un dialogue constructif avec FIAMM.

Le 4 avril 2000, une réunion a eu lieu avec FIAMM afin d'examiner la possibilité pour cette dernière d'être consultée par le groupe Volkswagen pour la fourniture de batteries. Elle s'est soldée par un échec, les produits de l'usine d'Anderlecht ne correspondant pas aux spécifications établies par Volkswagen Allemagne.

Je dispose de la liste chronologique des interventions publiques bruxelloises en faveur de l'entreprise qui a bénéficié d'aides à l'expansion économique.

Celles-ci ont joué un rôle actif dans le cas de United Energy notamment à cause des caractéristiques intéressantes de cette entreprise pour l'emploi bruxellois.

Le 1er septembre, je me suis rendu sur les lieux et j'ai reçu la notification de l'annonce de la fermeture faite au conseil d'entreprise par l'administrateur-délégué.

Le 4 septembre, la délégation syndicale de l'entreprise a été reçue à mon cabinet.

Le 7 septembre, l'administrateur-délégué m'a confirmé la fermeture. L'échange de vues qui a suivi n'a pas permis de modifier l'attitude de FIAMM.

Le 8 septembre, j'ai reçu la délégation syndicale qui m'a fait part de l'ouverture de la période de concertation prévue par la "loi Renault".

Mes services sont disponibles pour tout candidat repreneur. Une reprise est difficile compte tenu de la surcapacité et du rachat du réseau de distribution.

J'ai déjà signalé l'échec d'un essai de collaboration entre FIAMM et Volkswagen Bruxelles.

L'entreprise FIAMM est placée devant ses responsabilités contractuelles vis-à-vis de la SDRB.

En ce qui concerne l'état du sol et la pollution éventuelle, FIAMM a commandé une étude approfondie sur le sujet. Les services de la SDRB ont étudié le cahier des charges et sont en contact avec l'IBGE, qui devait se prononcer sur le projet d'étude au plus tard le 23 novembre. United Energy disposera alors d'un délai de 90 jours pour réaliser les forages, les analyses et le rapport.

La SDRB recevra une copie de l'étude et sera tenue informée des démarches entamées par l'IBGE.

Il s'agit d'un terrain de la SDRB.

Il n'y aura pas de deuxième Marly.

Un réviseur d'entreprises a examiné les comptes de l'entreprise à la satisfaction des travailleurs.

Dès l'annonce de la fermeture, les services "Outplacement" de l'ORBEM étaient mis en contact avec l'entreprise. Le programme d'intervention est finalisé. Les travailleurs seront amenés à suivre des formations dans ce cadre. L'entreprise doit encore s'engager par convention à en supporter les frais.

Je demeure attentif à cette affaire. Toutes les opportunités seront soigneusement examinées. Mais le secteur privé doit assumer pleinement ses responsabilités à ce niveau.

Nous avons maintenu comme telles les zones industrielles de la SDRB dans le futur PRAS. Ces zones sont réservées à des entreprises qui répondent à des critères de nature, d'activité et de densité d'emploi. Le "tout au bureau" n'a jamais été notre attitude.

Je continuerai, dans ma politique d'accueil des investissements étrangers et de création d'entreprises, à privilégier la promotion des investissements industriels compatibles avec le milieu urbain.

Il y a près d'un an, on m'a informé que le stock disponible de la SDRB couvrait 6 à 7 ans. J'ai demandé à la SDRB de reconstituer ce stock. Elle m'a demandé en retour d'en avoir les moyens. Vous retrouverez ce point au budget 2001.

Les leçons de la délocalisation de Renault et la fermeture d'United Energy doivent être comprises : la maîtrise du développement, de la délocalisation et de la régression industrielles échappe largement aux pouvoirs publics.

Tous les efforts doivent être faits pour susciter, au sein même du corps social bruxellois, la création d'entreprises idéalement basées sur une gamme de produits largement influencés par un contenu technologique important et innovant.

Il ne faut pas uniquement voir les aspects négatifs de la politique industrielle. Le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises qui s'installent en Région bruxelloise sont en progrès.

Cette problématique est à l'ordre du jour dans les contacts avec la Région wallonne. Lors de nos derniers échanges, la Région wallonne a montré son intérêt pour la technique d'outplacement telle que développée par l'ORBEM pour éventuellement l'appliquer en Wallonie.

Au niveau de la politique générale, tout est mis en oeuvre pour réimplanter des activités économiques compatibles avec la vie de ces quartiers.

Mme Evelyne Huytebroeck .- La situation est catastrophique et dépasse les compétences régionales. Avec la multiplication des fermetures et des délocalisations dans nos régions, il faudrait une réaction beaucoup plus globale du politique et des Régions. Il est important que les Régions se mettent ensemble au niveau européen pour lutter contre la mondialisation. Elles pourraient créer une plate-forme qui prendrait des mesures contre les entreprises qui ne jouent pas le jeu.

L'entreprise FIAMM rompt un contrat avec la SDRB. Ne faudrait-il pas prévoir un contrat plus dissuasif ? Dans le plan social avec FIAMM, faut-il que la Région assume l'entièreté du coût de la reconversion des travailleurs ? Qu'en est-il de la récupération par la Région des aides à l'expansion économique obtenues par l'entreprise ? L'éventuelle récupération de ces sommes ne dissuaderait-elle pas les entreprises ?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- J'ai mis les dirigeants de l'entreprise face à leurs responsabilités à l'égard des travailleurs et de la Région.

En cas de fermeture définitive, j'ai donné ordre à mon administration de voir quelles aides pouvaient être récupérées et quels dédommagements étaient possibles pour la SDRB. La remise en état du terrain était une condition sine qua non.

L'entreprise nous a prévenu que ce qui serait donné aux travailleurs ne pourrait pas l'être à la Région et vice versa. Je leur ai fait savoir qu'il s'agissait de deux problématiques différentes et que les deux demandes devaient être respectées.

Les services de l'ORBEM ont travaillé dès le mois de septembre à ma demande. Le coût de reconversion est à présent connu et il devra être supporté par l'entreprise.

- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

La publicité faite autour de "la semaine de l'énergie"

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- "La semaine de l'énergie" s'est déroulée du 20 au 28 octobre 2000 en Région bruxelloise. Ce projet était le fruit d'une collaboration entre l'Agence bruxelloise pour l'Energie, l'asbl Centre urbain, le département énergie de l'IBGE et la Région de Bruxelles-Capitale. La semaine s'articulait autour de conférences sur une utilisation plus rationnelle de l'énergie, de visites et de débats. Afin de promouvoir cet événement, un journal bilingue a été publié et diffusé dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il est surprenant que ce petit journal n'ait pas seulement été diffusé dans la Région mais aussi à Sint-Pieters-Leeuw. Dès lors, ce projet outrepassait les limites de la Région.

A combien d'exemplaires ce journal a-t-il été imprimé ? Ce journal a-t-il aussi été distribué hors de la Région bruxelloise ? Dans l'affirmative, pourquoi et dans quel but avoir fait de la publicité pour ce projet bruxellois hors de la Région ?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- Dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation, l'Agence bruxelloise pour l'énergie a organisé, en collaboration avec le département Energie de l'IBGE, une "Semaine de l'énergie" pour la Région de Bruxelles-Capitale du 20 au 28 octobre aux Halles Saint-Géry. La promotion de cet événement s'est faite de diverses manières. L'Agence bruxelloise pour l'énergie a ainsi publié en 20.000 exemplaires un journal d'information bilingue. Ce journal a été distribué par une firme privée dans 135 points de vente. La distribution ne s'est faite que dans les dix-neuf communes de la Région bruxelloise. Le centre culturel de Strombeek, par inadvertance n'a pas été inclus dans la distribution. Si ce journal s'est retrouvé dans des communes extérieures à la Région bruxelloise, il ne peut s'agir que d'une erreur de la société de distribution Colours dont le siège social est situé à Anvers. La distribution nous a coûté 5.500 francs, soit trois à quatre fois moins que le montant des autres offres. L'Agence bruxelloise pour l'énergie n'a envisagé aucune campagne publicitaire au-delà des dix-neuf communes.

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Je déplore que ces journaux ne soient pas tous arrivés à bon port. Je note qu'il s'agissait d'une erreur.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- J'essaierai que cette erreur ne se reproduise pas l'année prochaine.

- L'incident est clos.

Les conditions de recrutement à remplir pour les statuts définis au sein du Fonds budgétaire interdépartemental de l'Emploi

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Les deux communautés linguistiques organisent à Bruxelles des projets en matière d'accueil extrascolaire des enfants. Le personnel travaillant dans le cadre de ces projets relève des statuts FBI, dont la Région de Bruxelles-Capitale fixe les conditions de recrutement. Il s'avère aujourd'hui que les initiatives néerlandophones ne trouvent pas assez de candidats répondant aux conditions strictes actuelles pour les postes vacants, en raison d'une pénurie sur le marché de l'emploi. A ce jour, les projets francophones ne sont pas confrontés à ce problème. Actuellement, il est difficile de trouver des candidats néerlandophones qui acceptent de travailler pour un bas salaire et dans des conditions souvent difficiles, tout en répondant à des conditions strictes d'engagement. Il s'agit donc bien d'un problème de disponibilité sur le marché de l'emploi et pas de refus de travailler. La nature spécifique de la mission implique également le respect des conditions linguistiques. La situation est préoccupante. Le problème ne se pose pas seulement pour les projets néerlandophones à Bruxelles, mais également en Flandre. Mais en Flandre, on a aménagé les conditions de recrutement.

Le ministre est-il au courant de ce problème et comment envisage-t-il d'y remédier ? Est-il possible à Bruxelles d'aménager les conditions de recrutement des statuts FBIE ? Le ministre a-t-il d'autres propositions ? Le ministre va-t-il ou envisage-t-il de travailler avec des enveloppes pour les projets d'accueil extrascolaire des enfants, et d'abandonner ainsi totalement le recrutement et les conditions de recrutement aux projets eux-mêmes ?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- Il est généralement moins aisé de recruter du personnel qualifié pour des projets s'inscrivant dans le cadre des programmes d'emploi. Pour 2000, vingt offres d'emploi pour la fonction de moniteur, d'animateur et d'employé ont été introduites au total par des associations néerlandophones auprès de l'ORBEM pour des projets d'accueil extrascolaire des enfants. Il a été pourvu à dix de ces postes dans un délai de six à vingt et un jours après communication à l'ORBEM. Neuf vacances d'emploi ont seulement été communiquées le 19 octobre.

Les conditions de recrutement d'un statut FBIE sont définies par l'AR n°25. Un candidat doit être chômeur complet indemnisé depuis un an au moins. L'AR ne peut être modifié que par une ordonnance. J'ai l'intention d'harmoniser les statuts au sein des programmes d'emploi. On pourra ainsi modifier les postes de travail sous statut FBIE et les intégrer au régime des contractuels subsidiés. Une série de conditions de recrutement seront ainsi modifiées, dont la durée du chômage qui sera ramenée à six mois.

Les programmes d'emploi doivent favoriser l'accès au marché du travail des personnes qui rencontrent le plus de difficultés. Il reste nécessaire d'inclure une période de chômage comme condition. Les programmes doivent à la fois combattre l'exclusion sociale et promouvoir la revitalisation des quartiers. C'est pourquoi nous avons défini quatre secteurs prioritaires : l'insertion socio-professionnelle, le secteur pédagogique, le logement social et l'aide sociale. Pour les autres projets d'emploi, j'ai également fixé trois priorités : soit contribuer à la revitalisation des quartiers, soit recruter des demandeurs d'emploi dont le diplôme est inférieur à celui de l'enseignement secondaire supérieur, soit encore promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail.

Au vu des données actuelles, je ne crois pas qu'il y ait actuellement beaucoup de problèmes pour l'accueil extrascolaire des enfants sous statut FBIE.

M. Sven Gatz (en néerlandais) .- Le ministre peut-il me dire quand il souhaite voir aboutir ses projets d'harmonisation des programmes d'emploi et quand il en espère les premiers effets ?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement (en néerlandais) .- J'espère que ce sera pour l'année prochaine, mais cette harmonisation doit se faire au niveau national et des discussions sont en cours à ce sujet entre les différents ministres.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 16h05'.